

## 49 - Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** La Ville de Besançon soutient la vie sportive locale à travers la mise à disposition d'installations ou l'aide à l'organisation de manifestations. Mais elle apporte également son appui grâce à des dispositifs qui recouvrent différents champs d'intervention des associations : organisation de manifestations exceptionnelles, animations. Il est proposé le versement de subventions dans ces différents dispositifs.

### 1 - Programme «Manifestations sportives»

- <b>Centre Ecole de parachutisme</b>	300 €
Organisation de la Coupe de France de Voile - 14 juillet 2013	
- <b>PSB Football</b>	300 €
Organisation de la PSB' Cup - Malcombe - 9 mai	
- <b>Besançon Basket Club</b>	1 500 €
Organisation du tournoi Charlie Auffray 21 au 23 juin 2013 et match Châlon - SIG 10 septembre 2013	
- <b>Besançon Gymnastique Rythmique</b>	1 500 €
Finales Zone Est - 4 et 5 mai 2013	
- <b>Besançon Curling Club</b>	500 €
Tournoi international de Curling - 31 mai - 1 <sup>er</sup> juin 2013	
- <b>Ligue Franche-Comté Full Contact</b>	2 500 €
Championnats de France de full contact - 11 et 12 mai 2013	
- <b>Olympique de Besançon</b>	1 500 €
Tournoi de la Boucle - 9 juin 2013	

### 2 - Programme «Subventions exceptionnelles»

- <b>La Saint-Claude</b>	1 000 €
Festivités liées au centenaire de l'Association - 30 novembre 2013	
- <b>Centre Omnisports Pierre Croppet</b>	300 €
Festivités liées aux 40 ans de l'Association - 27 juin 2013	
- <b>Sauvegarde Karaté Club</b>	150 €
Festivités liées aux 10 ans de l'Association - 8 juin 2013	
- <b>Association du Syndrome de Williams</b>	300 €
Don à une association caritative suite participation Pascal ROLLIN au Marathon des Sables	

En cas d'accord, la dépense totale, soit **9 850 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.40/6574.4822 CS 20300.

### 3. Programme « Animations sportives »

#### 3.1 Vital'printemps

Lors des vacances scolaires de Pâques, Vital'printemps a fonctionné grâce à la participation des associations sportives bisontines. Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes à ces associations :

Doubs Sud Athlétisme :	400 €
La Saint-Claude :	400 €
Sport Nautique Bisontin Aviron :	160 €

#### 3.2 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Vacances et Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations représentant le solde 2012-2013 :

- Besançon Doubs Hockey Club	980 €
- Association des Sports de Glace de Besançon	660 €
- Besançon Association Patinage Artistique	590 €
- BRC Basket	2 500 €
- Besançon Gymnastique Rythmique	1 250 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Comité départemental d'escrime	1 900 €
- Amicale Cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €
- Vesontio Sport Vacances	2 000 €

#### 3.3 Structure de Formation foot

La Ville de Besançon a souhaité accompagner les clubs de football bisontins dans leurs démarche de formation des plus jeunes, avec pour objectif un retour d'une équipe bisontine au niveau national.

Ainsi, pour atteindre cet objectif, il est proposé de verser les subventions suivantes, en contrepartie des actions des formations des éducateurs engagées par les clubs et de leur investissement au profit des sections sportives :

- Racing de Besançon	8 000 €
- Sporting Club Clemenceau	4 500 €
- ASPTT Besançon football	4 000 €
- PSB Football	3 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **38 260 €** sera prélevée sur la ligne de crédits 65.40/6574.4825 CS 20300.

#### 4 - Programme «Sport de Haut Niveau»

Le Conseil Municipal du 4 mars 2013 a adopté le principe de reconduction du dispositif ambassadeurs de la Ville avec l'attribution de bourses à certains athlètes en fonction de leurs objectifs. Il est proposé de renouveler le contrat de Khédafi DJELKHIR qui a décidé de reprendre sa carrière de boxeur. Il intègre un nouveau circuit de la Fédération Internationale lui permettant de disputer des combats professionnels au sein d'une «écurie» fédérale, puis de participer aux Jeux Olympiques de Rio en 2014.

Il est proposé de le soutenir à hauteur de **18 000 €** annuel, sous réserve pour 2014 du vote des crédits correspondants.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **18 000 €** sera prélevée sur la ligne de crédits 65.40/6574.4824 CS 20300.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité :

- à attribuer les subventions proposées ci-dessus,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat avec Khédafi DJELKHIR.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 juin 2013.*